

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE

CONSTITUTIONNEL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours rue de Chartres, No. 116, entre St.-Louis et Capiti.

No 94

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI, 10 MARS 1830.

Vol. VII

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'un AN par mois, payable à la fin de chaque mois. On peut s'abonner également à l'année, au prix de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

## LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE NATCHITOCHES 6e. classe

1830—devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 13 Mars.

PROSPECTUS

1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " " 4,000	4,000
1 " " 2,500	2,500
1 " " 1,800	1,800
1 " " 1,600	1,600
1 " " 1,350	1,350
1 " " 750	750
1 " " 550	550
1 " " 350	350
156 " " 60	9,360
780 " " 8	6,240
9800 " " 4	31,200

8,760 Lots \$77,952  
45,900 Billets blancs.  
Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre tirages avec 30 numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,440 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de puis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 l'entre eux: et le billet qui aura les 1er, 2e, 3e et 4e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre qui aura été tiré, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 2 et 3	4,500
2, 1 et 3	2,500
3, 1 et 2	1,500
3, 2 et 1	1,500

Les 6 autres billets qui auront trois des mêmes numéros, savoir: les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à \$750.

Les 6 autres billets qui auront trois des mêmes numéros, savoir: les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à \$350.

Les 5 autres billets qui auront trois des mêmes numéros, savoir: les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à \$350.

Les 150 billets qui auront deux des mêmes numéros, savoir: les 1er et 2e, auront droit à \$60.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des mêmes numéros, auront droit chacun à \$8.

Les 780 billets, ayant un des mêmes numéros, auront droit chacun à \$4.

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc le port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 118.

Prix des Billets.  
Entiers \$ 4, demi 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.  
J. B. FAGET—Directeur  
27 février

## Nouvelle et Magnifique EXHIBITION.

L'exhibition universellement admise de la PAPYROTOMIE, dirigée par le célèbre jeune artiste

**M. HANKES,**  
Naguère si connu à la Nlle.-Orléans, est maintenant ouverte dans le spacieux édifice neuf, No. 113, rue de Chartres, vis-à-vis l'ancien de Mr. Boyd.

Entrée (y compris un profil, découpé en quelques secondes par M. Hankes, sans le secours du ciseau et d'aucune machine.) 50 cents—enfants, moitié prix.  
Les portes sont ouvertes depuis 10 heures jusqu'à 2, et de 4 à 5; et le soir, de 7 à 9.  
Profils en pied, unis ou élégamment brodés. 30 jan.

## Sangues de France.

Reçus par le Bolivar du Havre et à vendre par

**FORESTIER & Co.**  
Avis.—Les sous-signés ont l'honneur d'inviter le public, et leurs amis qui viendront de recevoir par l'Alma, un assortiment complet de sangues, de 1re. qualité, pour hommes, femmes, et enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

**A. BLANCHET & Co.**  
Rue Comte entre St. Louis et Madison.

**GRAINES DE JARDINAGE.**  
GR. TERRES FRAICHES.  
Le sous-signé a reçu par le John linton venant de New York un grand assortiment de Graines de Jardinage, qu'il offre à vendre à son magasin rue Royale, No. 145, entre Orléans et St. Anne, 12 fév.

**AVIS AU PUBLIC.**  
Le sous-signé ayant été légalement nommé curateur des biens de feu John Clay, requiert par le présent tous ceux qui auraient des réclamations contre le dit défunt, de les présenter en due forme; et ceux qui doivent à la dite succession voudront bien, sans délai, solde leur compte au sous-signé, au bureau de M. Duncan, rue de Chartres, No. 72.

**JOHN WATKINS, Curateur.**  
Nlle. Orléans, 14 fév.

## ÉTAT DE LA VIGILANCE.

**Cour des Pénitents—Paroisse St. Jn. Baptiste**  
Le 25 Mars prochain et jours suivants à 9 heures du matin, il sera rendu par le juge et censeur soussigné, sur l'habitation ci-après décrite, tous les biens mobiliers et immobiliers dépendants de la succession de la feu dame Madeline Baydel, décédée veuve Pierre Beudel, savoir:

1°. Une belle habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse, rive droite du fleuve, à environ 15 lieues de la Nlle. Orléans, bornée dans sa partie supérieure par Mesieurs Jn. Jques et M. Haydel, et dans sa partie inférieure, par Messieurs Jn. Jques, Haydel et fils. Cette habitation a 12 arpens 53 p. l. ou environ de face au fleuve sur 40 de profondeur, avec une double enceinte qui au moyen de l'ouverture des lignes de l'habitation, lui donne au total une superficie d'environ 1158 acres de terre, la plus grande partie haute; 400 arpens desquels sont labourables et cultivés comme suit: 130 arpens ou environ plantés en cannes cette année, et 180 en souches de l'année, partie du reste en maïs, le surplus en pâturage. Il y a sur cette habitation une très belle maison de maître à étage, cuisine, four, jardin, poulaiier, etc., plus une belle sucrerie, purgerie; et moulin à bêtes neuf, magasin, moulin à riz, 12 grandes cases à nègres, sur solles, converties en bardeaux avec le même en briques &c.

2°. Quelques meubles et objets de ménage, argenterie, 1 pendule, 2 montres et une tabatière en or, un beau stage &c.

3°. 94 Esclaves de tous âges et sexes, la plupart créols, ou depuis longtemps dans le pays, parmi lesquels, sont un commandeur, un charpentier charretier, un fergeron, plusieurs charretiers, labouriers, un cocher, plusieurs mulâtres et nègres, domestiques, couturières, blanchisseuses, repasseuses, cuisinières et bonnes d'enfants.

4°. 45 Chevaux de trait, en grande partie, américains; 13 paires de bœufs de trait, quelques vaches, taureaux, moutons, &c.

5°. Une grande quantité d'instruments aratoires, tels que, charreues, harras, pelles, pioches, haches, gombreaux, charrettes, outillage de forge, de charpentier et menuisier, une romaine pesant 2500 lbs, et 4 chaudières à sucre, assorties, la grande de 72 pouces.

Nota.—Sont expressément réservés pour être enlevés par les propriétaires dans le délai qui sera fixé le jour de l'encan, deux petites maisons créolaises, entourées &c. situés aux bornes supérieure et inférieure de l'habitation.

**CONDITIONS.**  
L'habitation, payable 1-4 en tout Mars 1831; 1-4 en tout Mars 1832; 1-4 en tout Mars 1833, et le dernier 1-4 en tout Mars 1834.  
Les Esclaves payables 1-3 en tout Mars 1831, 1-3 en tout Mars 1832, et le dernier 1-3 en tout Mars 1833.  
Les objets mobiliers, pour toute somme au-dessus de \$50 comptant, et pour toute somme au-dessous, en tout Mars 1831.  
Le tout en billets endossés à satisfaction, payables au bureau du greffier de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.  
Les frais d'actes de vente, hypothèque, quitte-ance et main levée à la charge des acquéreurs.  
Passe. St. Jn. Baptiste, 22 Février 1830.  
93 fév.—2ps T. LE BLANC, JUGE.

**ESCLAVE EN MARIONNAGE.**  
Il est parti marron de chez MM. Randon frères, de la paroisse St. Charles, il y a environ 10 jours, un nègre nommé ASIC, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 1-2, mesure américaine, ayant les dents de devant hautes et écartées, a peu de barbe, le front court, et de grands yeux. On suppose qu'il a été débarrassé par un blanc, et qu'il se tiendra du côté des halles.  
Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui lui ramènera au sous-signé ou le conduira à la geôle de cette ville.  
22 fév.—2ps F. A. BLANC.

## COURS DE DECLAMATION ET DE LECTURE.

Par Mr. Aristippe.

MR. ARISTIPPE voulant satisfaire au désir que lui ont témoigné beaucoup de personnes, de leur ouvrir un cours de Déclamation et de Lecture, à l'honneur d'informer le public qu'il vient à cet effet de déposer une liste de souscription chez MM. Boinard, et Jourdan, libraires.

Mr. Aristippe fera remarquer dans ses séances les passages les plus remarquables de la littérature française, en prose et en vers; *T. Agésilas, Comédie, Mécènes Orateurs de la tribune, de la chaire et du barreau, Poésies diverses, Contes, Fables, &c.* Dans ses premières séances Mr. Aristippe commentera les principes qu'il a publiés sur la Déclamation en général, et particulièrement sur l'usage et le mécanisme de la voix et les moyens de la fortifier par une respiration étendue et bien distribuée; principes développés dans son dernier ouvrage; le *MARCEL TRÉPARI* il en fera faire l'application à ses auditeurs.

Les séances auront lieu tous les Jours et Dimanches, de 10 heures à midi, dans la grande salle du collège, rue de Condé.

Un second avis indiquera le jour de l'ouverture. Conditions.—Dix piastres par mois. Aucune personne ne sera admise sans avoir souscrit.

**AVIS.**—Mr. Aristippe se propose aussi de donner quelques leçons particulières chez lui, rue St. Anne, No. 117, où l'on peut s'adresser ainsi que pour le cours. 18 fév.

## COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Présent l'hon. Jas. Pitot.  
Joseph Wilson } La cession des biens du défunt Aristippe ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit défunt ait lieu en l'étude de G. A. Stringer, esq., notaire public, le 5 de Mars prochain (1830), à l'effet de délibérer sur les affaires du dit défunt, et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq., soit nommé d'office pour représenter sur les lieux les créanciers absents.

Je certifie que l'extrait ci-dessus est conforme.  
4 Fév. Thos. S. Kennedy—Greffier.

## COUR de Paroisse pour la Ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 20 Février 1830.

Présent l'hon. James Pitot, Elisabeth Melder et John W. Melder son mari.—Sur la preuve de l'embaras des affaires du défendeur, il est ordonné, adjugé et décrété par la Cour que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, épouse du défendeur; que les frais soient à la charge du dit-défendeur; que la communauté de propriétés qui existe entre eux cesse, et qu'une séparation ait lieu dans les termes voulus par la loi; et que la plaignante ait le droit à l'avenir d'acquiescer et de posséder des propriétés, comme celui d'aliéner ses propriétés, marchandises et effets, selon la loi.

(Signé.) J. PITOT, juge.  
Je certifie que ci-dessus,  
24 fév T. B. KENNEDY, greffier.

## Chaussures du Nord.

Le sous-signé a reçu par les derniers arrivages, 200 paires de Bottes de 1re. qualité et de soie, qu'il vendra à des prix modérés.  
22 jan J. G. ARRAIZA & Co.

Le sous-signé à l'honneur de prévenir le public et ses pratiques, qu'il a transporté son magasin au No. 115, rue Royale, entre Orléans et St. Anne, où il offre à vendre les objets suivants, arrivés par les derniers navires venant de France, savoir:

- Pâtes de lièvres truffés
- Crucifs de coq
- Do. de cailles, do.
- Sauces truffées
- Do. d'alouettes, do.
- Cervelat truffés
- Do. de bécasses, do.
- Do. sans truffes
- Do. de perdreaux, do.
- Salmis de bécasses
- Do. de poulailler, do.
- Lièvres entiers, truffés
- Dindes farcies
- Do farcis
- Bécasses farcies
- Cuisses d'oies
- Cailles truffées
- Lamprie
- Pendrix truffées
- Andouilles de Nantes
- Do. sans truffes
- Saucesons de Lyon, de
- Do. aux choux
- Boulogne et Marseille
- Fromages, de Gruyère, Pâtes-Graisse et Croûtes-Rouge.
- Sardines à l'huile et au beurre,
- Montarde aux truffes,
- Vins de toutes les qualités,
- Liqueurs fines et mi-fines,
- Pâtis des Dames, Crème de café, de œdrat,
- Huile de rose, do. d'ani, do. de Vénus,
- Eau d'or et d'argent, Rosolio Maraschino,
- Extrait d'absynthe, de Suisse,
- Fruits à l'eau-de-vie de toutes espèces,
- Do. entiers au sirop,
- Gelée de groseille &c. &c.
- Confitures assorties de la Havane,
- Aussi, un assortiment de Graines de jardinage de l'année 1829.

26 novembre B. TURPIN.

**FELIX PEDESCLAUX,** notaire, informe le public et ses amis que la société qu'il existait entre lui et Mr. G. B. Stringer est dissoute, et qu'il a établi son bureau rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis, vis-à-vis Pecan de Geo. W. Boyd. 17 fév.—3f.

**BAGUE PERDUE.**  
Il a été perdu il y a quelque jours une belle BAGUE composée d'un gros brillant entouré de six autres petits brillants formant l'étoile. Une récompense libérale sera donnée à celui qui la rapportera au bureau de cette feuille. 18 fév.

**Mlle. HENRIETTE GIGUEL** informe respectueusement le public qu'elle recommande et blanchit tout objet en tulle, blonde et dentelle; elle espère par son industrie et la perfection de son ouvrage, mériter la confiance de ses amis. Sa demeure est rue Royale, No. 264, près de la rue Dumaine. 24 jan

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants par les derniers arrivages de la Havane, savoir:—

- 5 Douz. Pêtes confitures de Citrons.
- 5 de do de d'Ananas.
- 2 de do de d'Ananas.
- 2 de do de de Dattes.
- 2 de do de de Gingembre.
- 2 de do de de Cédres.
- 1 de pots compote de Gonyave.
- Gelée de Gonyave, Pâte de Gonyave et de Mameys. BERNARD TURPIN.
- 10 juin, Encoignure des rues Orléans et Royale
- Nouvelle pâte pectorale cristallisée (du Dr. Moon de Landerneau.)

Cette nouvelle Pâte pectorale, est très agréable au goût, et a l'avantage de remplacer toutes celles connues jusqu'à ce jour; elle coûte 50 pr. 0-0 de moins qu'elle de Beignard. Rague de France tout récemment et à vendre à la pharmacie du sous-signé, A. PIRONNEAU.

Encoignure des rues de l'Esplanade et Condé, côté du Faubourg, No. 36. 3 nov.—3.

Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 2 Février 1830—Présent l'hon. Jas. Pitot.

Joseph Pitot, vs. ses créanciers.

**SUR** lecture et enregistrement de la pétition relative à cette affaire et de la liste qui l'accompagne, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit Jacques Pitot ait lieu en cour le 24 Février courant, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et de décider les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé selon la loi. Et jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq., soit nommé pour représenter sur les lieux les créanciers absents.

Je certifie l'extrait ci-dessus.  
THOS. S. KENNEDY, greffier.  
3 Février—11 3ps

**BANLIEUES SUPÉRIEURES.—FAVES.**  
IL a été amené aux éaves, un couplet sous poil souris foncé, n'ayant aucune tache visible, ayant une oreille affectée.

Il sera délivré à quiconque en prouvera la propriété, et payera les frais de nourriture et du présent avis. Faute de réclamation il sera vendu par Mr. Guillolette au lieu accoutumé, le 6 Mars prochain. HUBERT, Syndic. 10 fév.—3f.

Magasin de Lingés faits et non faits, FOND de Maxasin à vendre, rue de la Levée, entre les rues St. Louis et Conti, No. 55. 10 février—6

**Vente par le Marshall.**  
F.R. Avart vs. J. C. Warren. A. Tracy vs. le même. Byrns vs. le même. P. Ogur vs. le même.

EN vertu de quatre writs de fieri facias, je me adresse à la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Mercredi 10 Mars prochain, à midi, au café de la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le bateau Grampus avec ses appareils et sa cargaison consistant en bardeaux, essences, &c. saisis dans les affaires ci-dessus. 9 fév. L. DAUNOY, Marshall.

**CATHOLICON VEGETAL DE POTTER,**  
Pour guérir les acrofolies, la syphilite, les rhumatismes, les tumeurs blanches, les maladies de foie, les ulcères, &c. &c.

Le sous-signé, agent du propriétaire, vient de recevoir de Philadelphie un supplément considérable de la composition médicamenteuse ci-dessus, qu'il vendra, à sa pharmacie, au prix réduit de \$2 la bouteille.

F. F. DUCONGE.  
Au coin des rues de Chartres et Conti.  
N. B.—Les droguistes et les marchands de la campagne pourront s'en procurer à un prix modéré. 13 février—4f.

Regu par les derniers arrivages de France, et à vendre par le sous-signé

- 25 paniers de Poires Tapées;
- Cula d'Artichaut Secs;
- 1 caisse Seringues de toutes grandeurs;
- 1 Caisse Eau de Cologne 1re. qualité—façons assorties;
- Essences de Roses, Jasmin et Genièvre;
- Fleurs de Tilleul Mondée, Viollette et d'Arnica;
- Limes Sulfuriques; diamantées (pour les yeux);
- Brosses à dents assorties;
- Pois d'Iris No assortis.

PIRONNEAU, Pharm.  
Encoignure des rues Esplanade et Condé, côté du Faubourg, No. 36.  
L'ordonnera en dépôt chez Mr. Blanchet, pharmacien, des Poires Tapées et Cula d'Artichaut. 10 février.

**COUR DE PAROISSE.**—pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans, 9 Février 1830. Présent l'hon. James Pitot. Madame Desferges contre son mari.—Preuve ayant été faite de l'embaras des affaires du défendeur, il est ordonné et décrété par la cour que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, Marie-Aminthe Desferges, femme de Louis H. Desferges, et que les frais soient à la charge du dit défendeur, qu'il soit séparé de biens avec elle, et que la possession de tous les vêtements et bijoux ainsi que de la mobilier qu'elle a apportés en mariage lui soit assurée. (Signé.) J. PITOT. Je certifie que l'extrait ci-dessus est conforme. 15 fév.—1f.—1f. T. B. KENNEDY, greffier.

**AVIS.**—Les contribuables de la Taxe d'Etat, dans la ville et paroisse d'Orléans, pour l'année 1829, sont prévenus que le collecte de la dite taxe commencera le 20 de Mars prochain.

Nlle. Orléans, le 19 Fév. 1830.  
F. GARDNER,  
Trésorier de l'Etat.

## LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

Troisième Classe pour l'année 1830.  
Le Tirage aura lieu positivement le Samedi 13 Mars à 5 heures du soir.

PROSPECTUS

1 Lot de \$8000	\$8000
1 " " 3000	3000
1 " " 1000	1000
1 " " 800	800
1 " " 700	700
1 " " 650	650
1 " " 400	400
1 " " 300	300
1 " " 180	180
156 " " 65	10,116
156 " " 12	1,872
624 " " 6	3,744
7800 " " 8	62,400

8754 Lots \$53,598  
Dans ce plan, formé par la permutation de 30 numéros et le tirage de 4, il y aura 24 lots avec 3 des numéros sortis, 936 avec 2 des numéros sortis, et 7800 avec un seulement.

Pour déterminer les prix trente numéros, depuis 1 jusqu'à 30, seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er, 2d, et 3e. numéros sortis sans médiocrité, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de \$8000.

Celui ayant les 1er, 2e, et 3d, numéros sortis, sans droit à \$3000.

" 2d, 1er et 3e. " " 1000

" 2d, 1er, et 2e. " " 800

" 3e, 1er, et 2d. " " 700

" 3e, 2d, et 1er. " " 650

Les six ayant les 2d, 3e, et 4e. numéros sortis sans l'importe quel ordre, chacun \$600

Les six ayant les 1er, 2e, et 3e. numéros, chacun \$300

6 " 1er, 3e, et 4e. " " 100

156 " 1e, et 2e. " " 80

156 " 3e, et 4e. " " 12

624 ayant 2 des numéros sortis, Tous les autres billets au nombre de 7800, ayant un des numéros sortis, Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les lots seront payables 40 jours après le tirage, et sont sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

**Pris des Billets.**  
Entiers \$3—demi et quarts en proportion. Livrets de dix billets (gratuits de plus tirés moins \$12) \$30.

Tous les ordres renfermés au comptant et des prix de loteries, seront positivement exécutés, en s'adressant à J. VIGNAUD.

**Ouvrages nouvellement reçus.**  
TRAITE complet de l'art de la distillation, par Dubraufaut, 2vol. in 8°. Dictionnaire Espagnol Français et Français-Espagnol, plus complet que tous ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour, par Nulles de Taboada, 3e. édition 2vol. in 8°.

Guide de la conversation espagnole, par le maître d'Anglais par Cobbett, 1vol. Dictionnaire universel de la langue Française, par Boiste, nouvelle édition. 1vol. in 4°. 25 jan.—3f.

**CEMI BOURGNE** sucre, à queques milles au dessous de la ville, livable de suite, à vendre par M. TURPIN. Rue Royale, No. 116, entre Orléans et St. Anne. 30 dec

**BIO DE RECOMPENSE.**  
PARTI marron de chez le sous-signé le 29 Novembre, le nègre nommé GEORGE, parlant anglais, taille de 6 pieds 8 pouces (mesure anglaise). Lors de son départ, il était vêtu d'une pantalon de cotonnade bleue, d'une chemise de laine rouge, et avait deux capots de couverture et un bonnet bleu, de lin. Il lui manque une dent à la mâchoire supérieure à la teinte rouge. Il a été acheté, il y a environ 14 mois, à Mr. Henry Smith, de l'Etat de Tennessee.

La récompense ci-dessus sera donnée, en cas de toutes dépenses raisonnables, à celui qui le conduira dans une des geôles de cet Etat. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à bord, sous les peines prévues par la loi.

JH. CAVATIE, Paroisse Jefferson. 20 jan.—3f.

## LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

(4me. Classe pour 1830.)  
Dont le tirage aura lieu le Samedi 30 Fév. La Prospective paraîtra dans quelques jours. Les tirages des autres classes, seront comme suit:

Vendredi, 8 Mars.	Samedi, 8 Mars.
Samedi, 20 Mars.	Samedi, 22 Mars.
Samedi, 3 Avril.	Samedi, 13 Juin.
Mercredi 21 Avril.	Mercredi 20 Juin.

Par billets et coupons, s'adresser à l'Office des Directeurs, rue Bienville, No. 41, 5me. partie de la rue de Chartres. J. VIGNAUD, Administrateur. L. VIDAL, Secrétaire.